

novembre 2023

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



écoresponsabilité

PRÉSENTÉ À



PRÉSENTÉ PAR

Fatao Traoré
Jean-Charles Vanderberghe



TABLE DES MATIÈRES



Objet	3
Champs d'application	4
Principes directeurs	5
Orientations	7
Mise en oeuvre	8
Rôles et responsabilités	8
Entrée en vigueur	9

1 OBJET

Le Pivot

Le Pivot, en tant que membre de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, a l'intention d'intégrer les principes du développement durable dans ses pratiques de gestion, conformément aux exigences du programme d'agrément. De plus, Le Pivot a déjà adopté une politique verte détaillant des bonnes pratiques à suivre au sein de l'organisation pour contribuer à la préservation de l'environnement. Cependant, afin d'approfondir ses actions et de sensibiliser davantage ses employés, l'organisme souhaite aller plus loin en élaborant une politique et un plan d'action spécifiquement axés sur le développement durable.

La politique de développement durable du Pivot a pour objectif de définir les principes généraux de l'organisation à ce sujet, de déterminer ses engagements et de préciser les champs d'application de ces derniers.

Cette politique évoluera avec nos apprentissages et elle sera bonifiée selon les actions et les expériences qui en découlent.

CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique concerne tous les secteurs du Pivot. Le personnel de chaque secteur se doit de l'appliquer lors de la réalisation de ses activités et dans les liens qu'elle entretient avec ses collègues, ses participants et ses partenaires.

3 PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes qui guident les orientations de cette politique sont basés sur la Loi de développement durable du Québec ainsi que sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Santé et qualité de vie

La préservation de la santé et de la qualité de vie demeure une priorité centrale de nos actions. À travers nos initiatives, particulièrement dans les domaines du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire, Le Pivot œuvre continuellement à améliorer la santé et la qualité de vie.

Équité et solidarité sociale

L'équité et la solidarité sociale constituent des valeurs fondamentales au sein de notre organisation. Grâce aux contributions de la communauté, nous fournissons une assistance significative aux populations, favorisant ainsi l'inclusion.

Protection de l'environnement

Nous accordons une grande importance à la protection de l'environnement au sein de notre organisation. Cela se traduit par notre plan d'action en développement durable, notre politique verte, ainsi que par les actions quotidiennes de nos collaborateurs en faveur de l'environnement.

Efficacité économique

Chaque jour, Le Pivot s'efforce d'améliorer son efficacité économique en adoptant les pratiques suivantes :

- Encourager la consommation de biens et de services respectueux de l'environnement;
- Donner la priorité à l'achat de produits locaux pour soutenir l'économie des communautés et des régions;
- Examiner et optimiser continuellement ses processus organisationnels pour les rendre plus efficaces.

3 PRINCIPES DIRECTEURS (SUITE)

Les principes qui guident les orientations de cette politique sont basés sur la Loi de développement durable du Québec ainsi que sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Protection du patrimoine culturel

Le Pivot contribue à la préservation du patrimoine culturel de la ville de Québec en ayant à sa charge la gestion de trois bâtiments de la ville destinés à la réalisation des différentes activités du Pivot.

Préservation de la biodiversité

La préservation des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui soutiennent la vie et améliorent la qualité de vie est une priorité pour nous. Nous concrétisons cet engagement grâce à l'aménagement d'espaces verts à proximité de nos bâtiments et à travers nos initiatives d'agriculture urbaine dans notre jardin communautaire.

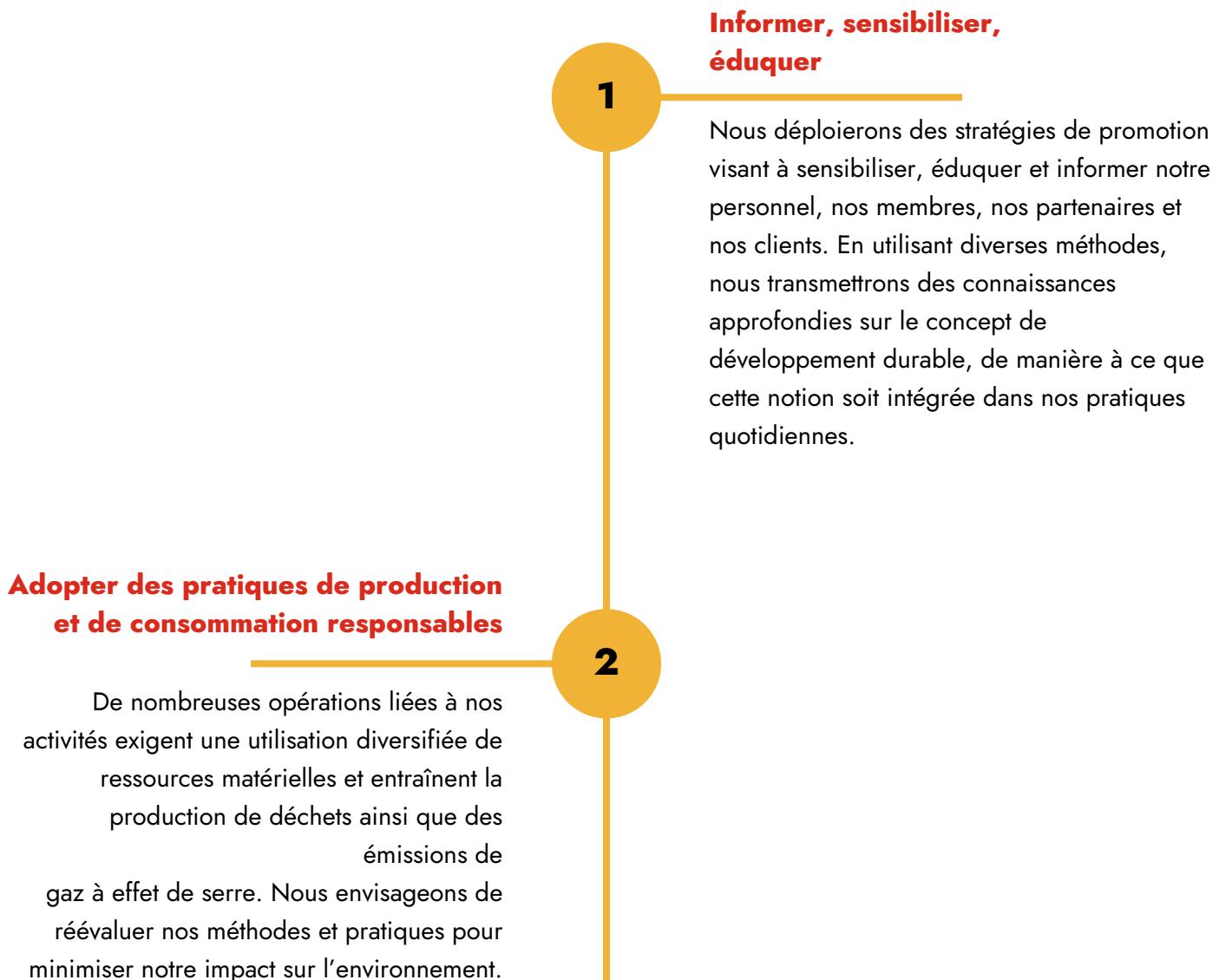
Production et consommation responsables

Le Pivot favorise des modes de production et de consommation responsables en adoptant des méthodes d'approvisionnement locales et circulaires lorsque cela est possible.

4 ORIENTATIONS

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

Les principes directeurs ont orienté notre choix vers quatre axes (orientations) stratégiques que nous avons sélectionnés pour la conception de notre premier plan d'action. Nous avons fait ces choix dans le but de maximiser les résultats attendus et de vivre une expérience enrichissante. À travers ce plan de développement durable, nous visons à apporter une valeur ajoutée à notre organisation tout en nous donnant un puissant outil pour communiquer et promouvoir notre vision d'une économie sociale.



Utilisation durable et intégrée du territoire

3

Nous avons pour objectif de surveiller attentivement et de minimiser les conséquences de nos opérations sur l'environnement. En particulier, nos activités telles que les sorties culturelles, écoles et le jardin communautaire impliquent une utilisation fréquente du territoire. Nous sommes soucieux des impacts à long terme de nos actions sur la faune et la flore, et nous cherchons à réduire notre empreinte sur le territoire.

Fournir un environnement de travail sain

4

Nous veillerons à créer un environnement de travail sain pour nos employés en leur offrant un soutien moral et en favorisant la communication entre toutes les parties prenantes. De plus, nous nous engageons à fournir à nos participants des programmes diversifiés de haute qualité. Nous prendrons également toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos employés et de nos clients au sein de notre organisation.

5 MISE EN ŒUVRE

Les orientations énoncées dans cette politique seront mises en œuvre par le biais de l'élaboration et du suivi d'un plan d'action détaillé axé sur le développement durable.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la mise en œuvre de la présente politique incombe à la direction et à tous les employés de l'organisme. La présente politique est sous la responsabilité du Conseil d'administration. La direction, secondée par le comité DD, est chargée de veiller à la mise en œuvre de cette même politique.

7 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique devra être adopté au conseil d'administration en début d'année 2024